



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 06 juillet
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 29 juin 2023

CG

Etaient

présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE⁽¹⁾, Arthur MELIS, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD⁽⁴⁾,
Carole HALGAND⁽²⁾, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Roselyne MANDRAS,
Manuel PINTO, Djelloul OUARET⁽³⁾, Ludovic DI MEO, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI⁽⁵⁾, Audrey
CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Bertrand CONNIN, Thierry AUDIBERT,
Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Sylvie LAURENT par Sophie CELTON, Emilien GOGUEL-
MAZET par Louisa HAMMOUCHE, Gérard ESCOFFIER par Carole HALGAND, Hélène FERRANDI par
Arthur MELIS, Anne OLIVERO par Patrick MAGRO, Gaëlle LECOQ par Gérard GUERRERO, Paul
BONZI par Jérémy MARTINEZ, Maëva CHALLIES-SANCHEZ par André MOLINO, Nathalie CIPRIANI
par Thierry AUDIBERT

Étaient absent(e)s et non représenté(e) : Philippe REYNAUD

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

(1) (2) (3) (4) (5) Arrivé(e)s avant le vote de la 2^{ème} question

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 06 juillet 2023 sous la présidence
de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des
pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 1^{er} juin 2023 à
l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à l'UNANIMITE.

**Délibération n°01.07.2023 : JEUNESSE – Approbation des tranches de quotient familial
et des tarifs applicables au 1er septembre 2023 pour les activités de l'Espace Jeunes
municipal de Septèmes et création de tarifs adaptés à des séjours de 6 jours/5 nuits et 7
jours/6 nuits.**

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture
d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°02.07.2023 : HABITAT – Avis de la Commune sur l'arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Magro : « en fait ce document, Sophie Celton l'a rappelé, est en gestation de longue date. L'accouchement s'est fait dans la douleur car il est au cœur de la contradiction entre construction, aménagement, imperméabilisation d'une part et nécessité de protection, non artificialisation, biodiversité, ressources alimentaires d'autre part. Cette contradiction traverse les équipes de toutes les grandes institutions, certains membres ont comme travail de protéger et d'autres ont comme travail de développer.

Un deuxième axe complique aussi les choses : les situations très inégalitaires sur le territoire métropolitain, l'aggravation continue de la ségrégation. Ce n'est toutefois pas une raison pour refuser ce PLH et donner un avis défavorable. Il est la photographie d'un paysage à modifier, donc les débats et le travail doivent continuer.

Nous sommes aussi entre deux SCOT, celui de juin 2012, toujours en vigueur sur 18 communes et le SCOT métropolitain en construction. Le nouveau SCOT va-t-il réduire les inégalités? Pas sûr.

Concernant les logements dans les copropriétés, il faut faire très attention à un critère objectif, à savoir le pourcentage de propriétaires bailleurs. Dès qu'il dépasse 50%, même si ce n'est pas fatal, il y a risque d'aller vers une copro dégradée en 10-20 ans. Aujourd'hui il existe 11 copropriétés dégradées sur Marseille, elles étaient deux en 2003 : Kalliste et Félix Pyat, alors que des choses ont été faites au cours des années passées, à travers le GPV puis MRU, et les plans de relances. Donc chez nous vigilance et c'est ce que Sophie fait.

Le PLH est aussi lié à la question des transports. Actuellement, il n'y a que 8% des Septémois(e)s qui utilisent les transports en commun, alors que c'est 16 % sur l'ensemble de la Métropole. On pourrait penser que c'est déjà bien, mais il faut savoir qu'en 2007, nous étions déjà à 8%. Cela signifie qu'aucun progrès n'a été fait en 15 ans. Donc avis positif sur le PLH en gardant un œil sur toutes ces communes qui essaient d'échapper à l'article 55 de la loi SRU. Autant je pense que le passage de 20 à 25% aurait pu être évité, autant il serait inacceptable que plusieurs dizaines de communes prient les pauvres ou même les moins riches, d'aller voir ailleurs. Par contre si les maires maîtrisaient mieux les attributions, beaucoup de choses seraient plus simples. »

Monsieur Martinez : « a-t-on un peu de nouveau sur les vœux formulés lors de l'élaboration du SCOT ? »

Monsieur Magro : « nous avons obtenu d'être dans « la zone à enjeux » du bassin de vie de Plan de Campagne, sans renier nos liens avec Marseille Nord, le bassin minier ou le massif de l'Etoile. Une note a été rédigée en ce sens. Notre proximité avec Les Pennes est historique. Dans le futur nous devons obtenir une amélioration de la mobilité qui ne se fasse pas aux dépens de la gare de Septèmes, également un Lycée du bassin de vie (qui est de 45 à 58 000 habitants selon la manière de calculer), enfin avec Bertrand nous sommes en train de finaliser une zone agricole protégée intercommunale discontinue avec Les Pennes de 400 hectares dont 20 à Septèmes, mais c'est mieux que rien. C'est grâce à nos bonnes relations avec Les Pennes et au travail de la chambre d'agriculture que cela est possible.

Monsieur le Maire : « les avancées que nous avons eues, c'est par rapport à ce qui s'est mis en place. Avant, pour l'entretien de la voirie, le cantonnement et le ramassage des ordures, nous étions rattachés à Marseille-Nord/ Allauch. Aujourd'hui, nous sommes rattachés à la Direction d'Aix-en-Provence, avec Les Pennes Mirabeau même si Septèmes ne récupèrera pas la voirie et que les Pennes Mirabeau a décidé de la conserver, comme toutes les communes du pays d'Aix.

Pour la police, nous ne dépendons plus de Marseille-Nord non plus, mais du commissariat de Vitrolles dont les Pennes dépendent aussi. Pour la CAF, nous ne sommes plus sur Marseille mais sur Marignane, avec Les Pennes Mirabeau avec qui nous avons un contrat commun. Et nous avons une CPTS commune avec Les Pennes. Pour les impôts, nous sommes rattachés à Berre l'Etang. Je vous précise que nous recevrons début septembre, le Vice-Président délégué qui s'occupe du PLH. Avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°03.07.2023 : RESSOURCES HUMAINES - Création d'emplois non permanents à temps complet – Juillet 2023.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°04.07.2023 : VIE ASSOCIATIVE - Attribution de subventions aux associations - Exercice budgétaire 2023 – 3ème répartition.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Manuel PINTO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Magro : « il y a une erreur dans l'intitulé de la subvention accordée à l'Association Culturelle des Français d'Origine Arménienne (ACFOA). Quand on parle de l'arbre de Noël de l'ACFOA, il s'agit en fait de l'organisation du Noël arménien de l'association et pas d'un arbre de Noël. »

Monsieur le Maire : « ce sera corrigé. D'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

Monsieur le Maire : « avant de lever la séance, je tiens à vous rappeler que nous entrons dans une période de festivités. Tout d'abord, il y a le bal de la fête du 14 juillet qui se déroulera le jeudi 13 au soir, puis la commémoration du 14 et enfin, la fête de la Sainte Anne.

A cette occasion, je vous informe que nous accueillerons une délégation de San Damiano D'Asti composée de 4 élus dont le Maire. Je vous souhaite de passer de bonnes vacances et lève la séance. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.